



Burie

Actu

Bulletin municipal d'informations N°31 • Février 2024



Burie Magazine d'information N° 31 - Février 2024

Monde associatif : pour faire paraître vos annonces, dates de manifestations, compte rendu, photos... ; adressez vous au secrétariat de la Mairie de Burie au 05 46 94 90 25 ou par mail : mairie.burie@wanadoo.fr

Sommaire

Edito p. 2
Le mot du Maire p. 2

Vie Communale p. 3

Nouveau service à la mairie p. 3
Départ à la retraite de Bernard Albert p. 3
Un nouveau site internet pour la mairie p. 4
Un sapin de Noël durable p. 4
Les travaux de voirie p. 5
Les travaux d'entretien des bâtiments communaux p. 6
Burie inondé le 11 décembre p. 7
La municipalité invite Corinne Imbert sénatrice p. 7
Commémoration 11 novembre p. 8
20^{ème} édition week-end camping-cars p. 8
Le groupe scolaire des Borderies p. 9
Collège Beauregard de burie p. 10
Marche gourmande p. 11
Fête des vendanges p. 12
Repas des aînés p. 13
Marché de Noël p. 13
Paroisse St Vincent p. 14
Pemanences Sociales p. 14
Etat civil p. 14

Vie pratique p. 15

Nouveau à Burie p. 15
Recensement citoyen des jeunes p. 15
Recensement national de la population p. 16
Elagage p. 17
Les aides de la communauté d'agglomération de Saintes p. 18
Le bonheur c'est si Saintes p. 19
Calendrier des collectes 2024 p. 20

Forum des associations p. 21

ACCA de Burie p. 21
École de musique ADMS p. 21
Association Belle Rive p. 22
FNACA p. 23
Futsal des 2 Charentes p. 24
Gymnastique volontaire de Burie p. 26
Les Cultur'ailles p. 26
Médiathèque et Médialecture p. 27
Banque alimentaire Panier Solidaire Buriaud p. 28
Judo Club de Burie p. 28
Spapeur-pompier volontaire p. 29

Résumés des réunions de conseils municipaux p. 30

Et aussi p. 35

O s'rait b' deumajhe qu'o s' parde ! p. 35

Numéros utiles... p. 36

Le mot du maire

Chères Buriaudes,
chers Buriauds,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024, que cette année voit la réussite de vos projets personnels en dépit de l'inflation qui s'impose à tous dans notre quotidien.



L'année qui vient de s'écouler a été riche en activité pour notre commune et je profite de ces pages pour remercier tous les agents techniques et administratifs, les élus et les bénévoles pour leur engagement tout au long des mois passés pour répondre aux besoins des administrés et à l'animation de la commune.

Nous poursuivons, au rythme de nos capacités financières, l'entretien et l'amélioration de la voirie pour plus de sécurité et de confort des usagers. L'entretien des bâtiments communaux a fait l'objet de beaucoup d'actions passées et l'année qui vient nous aurons à gérer quelques urgences imprévues qui vont mobiliser de gros budgets, je pense à la réfection des toitures de la Mairie et de l'Eglise.

Nous continuons à travailler activement sur le projet d'extension de la Maison de Santé que l'on espère voir sortir de terre au cours de cette année.

La commune s'est inscrite dans le plan national d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables, relayé par la CDA de Saintes (photovoltaïque, méthanisation,...), la réflexion est entamée et se poursuivra nous le souhaitons par des projets dans les années à venir.

Au niveau social et culturel quelques rendez-vous, maintenant traditionnels, connaissent un franc succès : le thé dansant des anciens, la fête communale, le repas de aînés et le marché de Noël. La fête des vendanges, coutume ancienne à Burie, et tombée dans l'oubli depuis les années 70, est revenue brillamment dans la commune en octobre dernier. D'autres événements patrimoniaux de cet ordre sont prévus en 2024.

Depuis juillet 2023 la commune offre aux administrés un nouveau service d'établissement des documents d'identité. Ce projet, demandé par la Sous-Préfecture, a été conduit dans un délai exceptionnellement court de quelques mois pour une commune de notre taille.

Les habitués du Web apprécieront le nouveau site internet de la Mairie qui répond aux normes d'accessibilité en vigueur. Nous souhaitons qu'il facilitera l'accomplissement de vos démarches et vos recherches de renseignements.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien à vous,
Gérard Perrin



LE TRI
+ FACILE



LE TRI
PAPIER



Tous les papiers se trient et se recyclent, ce document aussi !
Directeur de la publication : Gérard Perrin • Textes : Commission Communication : Joël Lavergne, Patrick Antier, Marie-Christine

Gilardin et Babette Schneider • Photos : Mairie de Burie, Associations. Réalisation : www.bouchoncreation.com

Nouveau service à la Mairie : l'établissement des documents d'identité

Depuis juillet 2023 vous pouvez faire établir vos documents d'identité à la Mairie de Burie.

Respectez impérativement l'ordre suivant pour votre démarche :

- 1 • Effectuez votre pré-demande de Carte Nationale d'Identité (CNI) ou de passeport sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). A noter que France Service (à l'agence postale de Burie) peut aider les administrés pour cette pré-demande.
- 2 • Imprimez le récapitulatif de la pré-demande et noter le numéro
- 3 • Prendre rendez-vous en mairie en ligne sur Rendez-Vous360
- 4 • Le jour du rendez-vous, munissez vous de votre dossier de pré-demande, des pièces originales et des copies associées. Tout dossier incomplet nécessitera la prise d'un nouveau rendez-vous. Les photos doivent être récentes (moins de 6 mois)

La présence du représentant légal lors du rendez-vous est indispensable pour les demandeurs mineurs.

Attention en cas de retard vous devez reprendre rendez-vous.

Aucun rendez-vous téléphonique directement en mairie ne sera accepté.

Nous avons adapté les horaires d'ouverture au public de la Mairie pour assurer ce nouveau service :

- Lundi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
- Mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
- Vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00



Départ à la retraite de Bernard Albert agent technique

C'est entouré de ses collègues agents techniques et administratifs de la commune ainsi que des élus de la mandature actuelle et de la précédente, que le 26 octobre un verre de l'amitié a marqué le départ à la retraite de Bernard Albert.

Bernard a travaillé pendant 12 ans au service de la commune, années pendant lesquelles son dévouement a été souligné par le Maire et ses collègues. Bonne retraite Bernard.



Suite à ce départ à la retraite et à la démission en juillet dernier de Yohan François poursuivant sa carrière vers d'autres activités, les Services Techniques se réorganisent : Gaël Ruiz devient le responsable de l'équipe constituée de Anais Angibaud, de Damien Didiergeorge et de Lucas Yvard en CDD.

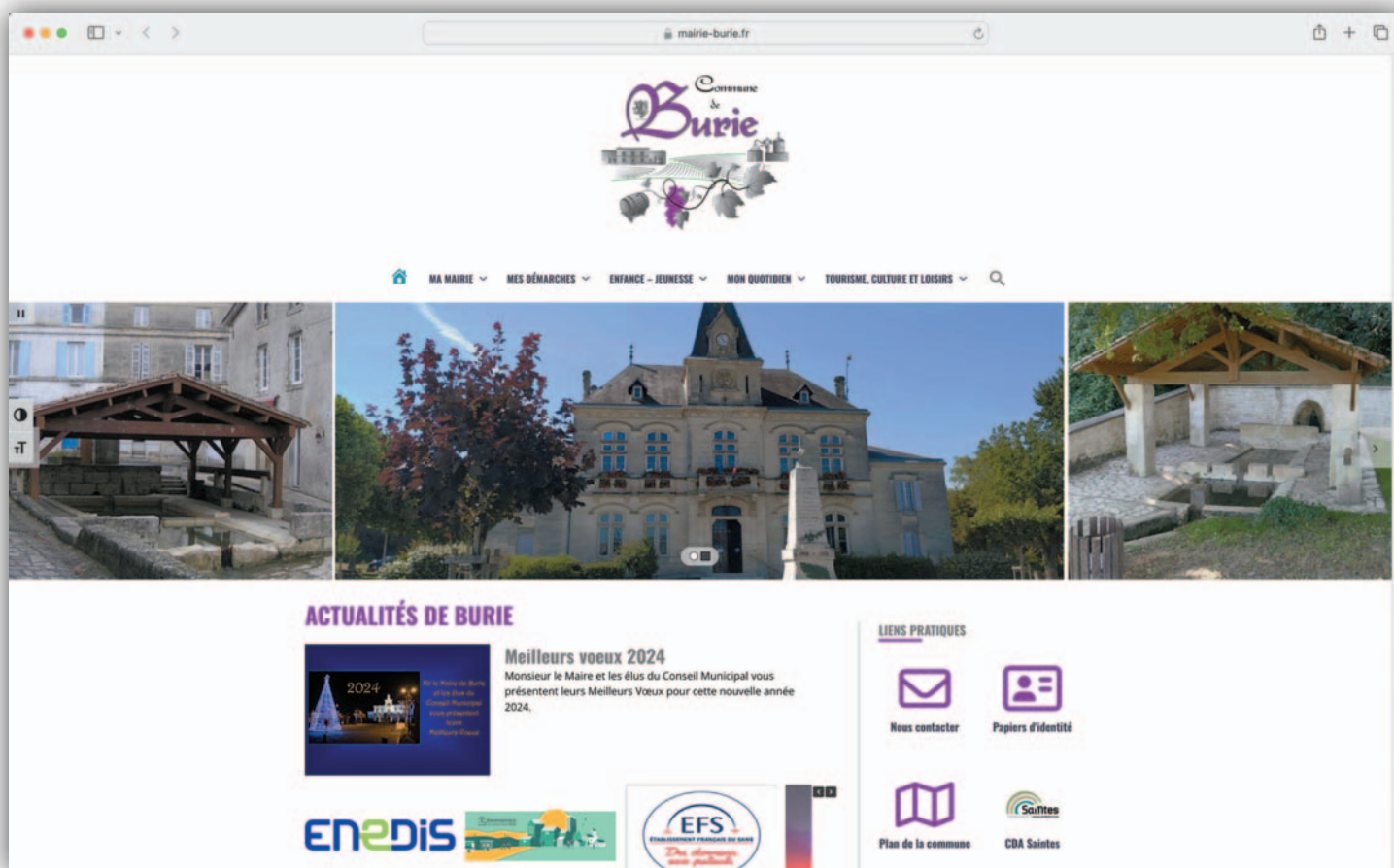
Un nouveau Site Internet pour la Mairie

Le site internet de la Mairie a évolué vers une nouvelle plateforme répondant à toutes les exigences réglementaires en vigueur : respect des données personnelles (RGPD), accessibilité aux malvoyants et malentendants, navigabilité pour smartphones,...

Merci aux deux agents administratifs de la Mairie Camille et Fabiola qui ont fourni un important travail pour la mise à jour et le transfert des données entre l'ancien et le nouveau site et la création des nouvelles rubriques.

L'adresse web est inchangée : www.mairie-burie.fr

A noter également la nouvelle adresse mail de la Mairie : contact@mairie-burie.fr



Un sapin de Noël durable

Le traditionnel sapin de Noël de la Place de l'Hôtel de ville, coupé pour l'occasion, a laissé la place cette année à un sapin métallique plus durable.

En concertation avec Stephan, conseiller municipal, la Motoviticulture des Borderies a construit ce magnifique sapin de 6m de hauteur, qui prend toute sa finesse lorsqu'il est illuminé.

L'année prochaine le visuel en journée sera amélioré.

Les travaux de voirie



Sécurisation du cheminement piétons : trottoir bi-couche et bordures Bd des Ecoliers.

Réfection de 640 m de chaussée de Chez Bluteau à Chez Guillon.



Pose de bordures et raccord chaussée au Chêne.



Pose de bordures et raccord chaussée chez Berlouin.

Les travaux d'entretien des bâtiments communaux

Groupe scolaire et cantine :

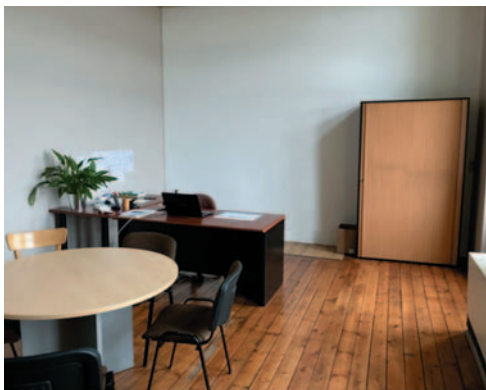
Beaucoup d'interventions en cours d'année pour corriger des défauts d'étanchéité en toiture

Halte Garderie les K'gouilles :

Réfection du sol d'une salle et du couloir

Mairie :

Réfection d'un ancien bureau à l'étage pour les adjoints.



Réfection de la façade arrière.



Maison de Santé :

En prévision des travaux de la future extension : transformation de la salle d'attente en cabinet médical et de l'accueil en salle d'attente patients.



Réfection des protections murales du Dojo :



Burie inondé le 11 décembre

Suite à pluviométrie exceptionnelle des jours et des semaines précédentes, provoquant l'engorgement des sols et la saturation des réseaux d'eau pluviales, une inondation rarement vue dans le centre du bourg est survenue brutalement en début d'après-midi du 11 décembre.

Toute la zone depuis le parking de Carrefour Contact, la rue du Puits, le bas de l'allée des Marronniers et jusqu'à l'Avenue de la république s'est rapidement transformée en rivière avec plus de 30cm d'eau par endroits.

Les Services Techniques, le Maire et les adjoints rapidement mobilisés, ont sécurisé les accès aux rues inondées. Un grand merci aux riverains et aux bénévoles en particulier Mr Vigneron employé du Département, qui ont aidé les membres de la municipalité à accélérer l'évacuation de l'eau en débouchant les avaloirs des EP et en ouvrant les tampons du réseau EP.

Vers 20h00 la décrue commençait pour se terminer dans la nuit.

Les dommages les plus importants se sont produits à la Médiathèque où les livres classés dans les rayonnages les plus bas ont été détruits par l'eau et pour des riverains dont l'inondation des caves a endommagé en particulier les installations de chauffage.



Le parking de Carrefour contact.



La rue du Puits.



Le petit jardin public et le bas de l' Allée des Marronniers.

La municipalité invite Corinne Imbert sénatrice de la Charente Maritime

Sur l'invitation du Maire, le 19 janvier Corinne Imbert Sénatrice de Charente Maritime est venue à Burie, participer à une réunion de travail avec les adjoints et le conseiller délégué, consacrée à notre projet de construction de l'extension de la Maison de Santé. Nous avons pu ainsi profiter des connaissances du milieu médical et des contraintes de la conduite d'un tel projet de la Sénatrice.



La commémoration de l'armistice du 11 novembre



Lecture de la lettre du Secrétaire d'état aux anciens combattants par le Maire.



Les enfants du groupe scolaire des Borderies chantant la Marseillaise avant la reprise par la formation musicale de l'ADMS.

Retour sur la 20^{ème} édition du week-end camping-cars

Après un bond en avant depuis 2019, "l'association accueil en terroir du cognac" a repris son activité pour aiguiller les camping caristes vers de nouvelles visites. Accueillis par une soupe charentaise traditionnelle, les voyageurs ont découvert l'univers du Cognac et du Pineau dont Burie peut être fière de s'appeler la "Capitale". Dès le samedi matin, les bus ont pris la direction du château de Cognac qui a vu naître un Roi d'exception François 1^{er}, pour une intéressante visite historique de l'édifice du X^{ème} siècle actuellement en réhabilitation qui va se poursuivre jusqu'en 2026 puis la visite du musée des arts et du cognac qui est une formidable image du passé de la viticulture et du négoce.

L'après-midi, les guides de l'office de tourisme de Saintes nous attendaient pour découvrir l'arc de Germanicus (monument romain édifié en l'an 18 ou 19) puis l'Abbaye aux Dames (ancienne abbaye bénédictine du XI^{ème} siècle). Puis la visite d'un vendeur direct de Pineau et de Cognac à Louzac chez Mr et Mme Desrentes où les camping caristes ont pu apprécier "la liqueur des dieux".

Pour conclure cette journée vive en émotions, la Municipalité de Burie a offert le verre de l'amitié. Suivi en soirée par un buffet froid dans la salle des fêtes (préparé par le Restaurant de Burie) puis une soirée dansante mise en place par l'association et le groupe de musique (Cantaré live).

La matinée du dimanche fut partagée entre la visite du Conservatoire du Vignoble Charentais à Cherves de Cognac (très belle vitrine sur l'Ampélographie charentaise) où nous attendaient deux administrateurs bénévoles Francis Bouchereau et Joël Lavergne grand passionné et formidable pédagogue et d'autre part la visite d'une distillerie professionnelle sur la même commune chez Mr Portet Nicolas (distillateur Hennessy)

A l'heure du déjeuner, nos visiteurs ont profité d'un repas à la Castafiore : cabaret atypique au milieu des vignes où strass, paillettes et danseurs étaient au rendez-vous pour animer l'après-midi. Ces ambassadeurs de l'hexagone ont promis de revenir à Burie pour partager les traditions et la culture de notre belle Saintonge.

Patrick Antier



Le groupe scolaire des Borderies

Les écoliers fêtent Carnaval :

Le 21 mars les petits et grands élèves et accompagnants déguisés pour fêter Carnaval, se sont rendus en musique Place de l'Hôtel de Ville pour un petit spectacle. Puis comme il se doit, Sa Majesté Carnaval a été brûlée sous les yeux émerveillés des enfants.



Le cross des Ecoles :

Bravant la chaleur en ce 2 juin, les élèves du groupe scolaire ont couru le traditionnel cross des écoles organisé par les enseignantes, les encadrantes de la garderie des K'gouilles et les parents bénévoles. Les vainqueurs de chaque catégorie ont reçu une médaille de la main du Maire de Burie et d'un Conseiller adjoint de Migron. Un goûter reconstituant a clôturé cet évènement sportif.



La rentrée scolaire 2023- 2024 :

La rentrée de septembre a vu la fermeture d'une classe en raison d'une légère baisse du nombre d'élèves générale dans l'ensemble du département.

Le Collège Beauregard de Burie

Les collégiens courent contre la faim :

Dans le cadre du projet départemental "Devenir Citoyen" un groupe constitué de 16 élèves de 4ème a organisé un cross contre la faim. Le 12 mai, les 300 élèves du Collège ont couru sur une boucle de 1 km.

Les parrainages recherchés par les élèves se sont engagés à verser un don au profit de l' Action Contre la Faim (ACF) proportionnel aux nombres de tours réalisés.

Merci aux élèves engagés et à l'équipe pédagogique pour cette belle réalisation.



Credit photo collège de Burie



Le Département fait la rentrée au Collège :

La rentrée scolaire du 4 septembre dernier a été marquée par la visite de Mme Sylvie Marcilly Présidente du Conseil Départemental accompagnée du Préfet de Charente Maritime. Cette visite s'inscrivait dans la suite des investissements importants du Département pour le Collège :

- la Salle Polyvalente (cout 843 000 €TTC) mise en service en octobre 2022
- du complexe "vie scolaire" (cout 635 000 €TTC) mise en service au printemps
- et de la rénovation énergétique : nouvelle chaufferie bois et nouveaux radiateurs (cout 966 000 €TTC)

Lors de cette visite il a été annoncé que chaque élève de 6ème recevrait en janvier un sac de sport à la marque du département. Cette visite a également permis au Maire de la commune de rencontrer les responsables départementaux et de leur faire part des projets de la commune.



Extrait Sud Ouest 5 septembre 2023

La Classe Orchestre de cuivres donne un concert à Burie :

Extrait du journal l' Angérien du 1er juin

Les élèves ont réussi leurs gammes

La classe orchestre cuivre du collège Beauregard a donné un concert le 27 mai. Elle était accompagnée du quintet de cuivres de l'Orchestre de chambre de Nouvelle-Aquitaine (OCNA).

La classe à horaires aménagés musique (CHAM) offre la possibilité d'accéder à l'apprentissage d'un instrument, mis à disposition gratuitement grâce au concours du conseil départemental. Elle existe depuis l'année scolaire 2017-2018. Sous la houlette de Nadège Gauvin, professeure de musique, les élèves ont donné un magnifique spectacle. L'orchestre était constitué de seize élèves de 3e, neuf de 4e et 15 élèves de 5e. Chaque élève choisit un instrument de la famille des cuivres : trompette, cor d'harmonie, trombone ou euphonium.

Les élèves ont répété deux jours avant le concert, préparé la salle, créé l'affiche, les flyers et le programme. Ils ont travaillé avec deux musiciens de l'OCNA (Michel Zakrzewski tromboniste et Philippe Robert trompettiste) et un professeur du conservatoire de Saintes, Louis Verchère. Le jour du concert, les élèves de la classe orchestre et le quintet de cuivres ont répété au grand complet avant de se produire sur scène devant les spectateurs venus nombreux écouter et applaudir.



La classe orchestre et le quintette OCNA lors du final. © Collège Beauregard

tés et applaudir.

Une quarantaine de jeunes musiciens a joué la première partie avec la Vie de château d' André Trelman, Barablu de Donald Frulano, La marche des rois de Georges Bizet, If you love de Donato Semeraro, Zephire de Filippo Ledda et Eldorado de Flavio Bar. En deuxième partie, le quintet de l'OCNA a présenté son répertoire de quatre siècles de musique qui permet d'apprécier la richesse des couleurs musicales propre aux cuivres. Les talentueux musiciens ont interprété des œuvres de la Renaissance

(Farnaby), des classiques (Lully et Bach), des contemporains (Barboteu), des extraits de West Side Story de Bernstein mais aussi des airs de jazz. Le quintet de cuivres est composé de deux trompettes, de deux trombones et d'un tuba.

Le final a été interprété ensemble (classe orchestre et OCNA). Les musiciens ont été impressionnés par le sérieux et la qualité du travail accompli par les collégiens, la maîtrise de leur instrument, leur implication et l'énergie déployée par leur professeur Nadège Gauvin.

P.L.

Marche gourmande à la découverte des sentiers communaux

Organisée à l'initiative de l'ACCA de Burie et avec l'aide logistique de la Mairie, une marche gourmande a rassemblé 164 marcheurs le 10 juin en soirée.

La météo du moment capricieuse, avait fait une pause ce samedi, permettant aux inscrits de découvrir les paysages buriauds dans des conditions idéales. Les 10 km du parcours étaient ponctués par des arrêts : apéritif, entrée, plat, fromage et dessert. Un succès reconnu par tous pour cette première, même si les non buriauds nous ont avoués qu'ils avaient été surpris par le caractère vallonné de notre pays des Borderies.



Fête communale du 13 juillet

Près de 200 personnes ont participé au repas organisé par la commune à l'occasion des festivités du 14 juillet. Les ombrages de l'Allée des marronniers était les bienvenus pour apprécier les moules frites servies en musique.

A 23 heures le spectacle pyrotechnique tiré devant la Mairie a fait le bonheur des administrés venus nombreux.



Fête des vendanges à Burie

Le 14 octobre 2023, le groupe folklorique Aunis et Saintonge, et en collaboration avec la municipalité buriaude a fait revivre grandeur nature les vendanges d'antan.

Les vendangeurs partis en convoi et en musique avec sécateurs et bassiets, se sont rendus dans des vignes en haut du bourg pour récolter les raisins (Merci à Fanny Fougerat pour la mise à disposition de 2 rangs de vigne).

De retour sur la Place, la vendange était pressée avec une ficelle. La joie était dans les cœurs, le moût coulait, les gobelets pleins étaient vivement vidés. Des chants et danses assurés par le GFAS encourageaient les hommes de chai.

A la Salle des fêtes Jhoel Lamiraud accueillait les visiteurs de l'exposition de matériels viticoles anciens et d'outils de tonneliers utilisés par ses aïeux. Une rencontre et des échanges qui ont été appréciés de tous.

Après avoir dansé dans les vignes, les membres du groupe folklorique ont servi aux 80 convives un repas de vendange traditionnel préparé par Jean Louis.

Le service était entrecoupé, de récits en patois, de danses (brisquet, scottich,..) et de scènettes jouées par les "cagouilles" (les plus petits du groupe)

Merci à tous ceux qui ont mis en place, préparé et contribué à la réussite de cette belle fête des vendanges à l'ancienne. Certains y ont certainement retrouvé des souvenirs de jeunesse car ce type de fête a déjà existé à Burie. A refaire si possible pour la mémoire et la joie de tous.

Adapté du texte de Cousine Jheannine de La Cassote N° 44.



Credit photos GFAS, JL Couturier, J Lavergne

Repas des aînés



La commune avait mis les petits plats dans les grands pour recevoir les aînés en décembre. Ce moment gastronomique et dansant a été apprécié de tous.



Comme chaque année un colis de Noël a été distribué aux aînés qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas venir au repas.

Le Marché de Noël

Pour la troisième édition le marché de Noël a rassemblé une vingtaine d'exposants. Les enfants du groupe scolaire encadrés par la Directrice ont fait une petite prestation de chants. Les gaufres, crêpes, chocolats et vin chaud ont été appréciés pendant que le Père Noël promenait les enfants en calèche affrétée par les Cultur'aires. Quelques jeunes femmes rochelaises participant à une EVJF (enterrement de vie de jeune fille) ont tenté de prendre le Maire en otage !



Paroisse St-Vincent

Chers habitants de Burie,

Je suis heureux de pouvoir m'exprimer dans ce bulletin pour vous tenir au courant de la vie de notre paroisse. Tout d'abord je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle soit remplie de joie, de bonheur et de paix pour nous tous.

Cela fait déjà plus de 3 ans que j'ai l'honneur et l'immense plaisir d'être curé de la paroisse Saint Vincent et de partager votre vie en tant qu'habitant de ce beau pays du Pineau et du Cognac.

L'année 2023 fut une année au cours de laquelle nous avons vécu beaucoup d'événements qui nous ont marqué profondément. Indépendamment des fêtes religieuses, les moments forts pour la paroisse étaient entre autres l'accompagnement d'handicapés à Lourdes, la marche de Saint-Bris-des-Bois à Fontduche pour y célébrer le 15 août à l'abbaye, mais aussi notre soirée grillade en juillet et le repas paroissial en octobre, qui sont ouverts à tout le monde et qui se passent toujours dans une bonne ambiance de joie et de convivialité.

Peu importe si vous êtes croyants ou pas, je vous invite à partager notre vie paroissiale, soit de vous associer aux dames qui se réunissent une fois par mois le lundi pour tricoter, soit de nous rejoindre tous les deuxièmes jeudis du mois à 19H30 au presbytère pour discuter et partager un repas, soit pour nous apporter vos bonnes idées pour vivre une vie paroissiale moderne et à votre écoute.

Dans cet espoir, je renouvelle mes bons vœux pour que 2024 soit une année de prospérité et de travail commun et que nous soyons moteur pour notre commune, notre société et notre monde.

Si vous avez besoin de moi, n'hésitez pas à me contacter au 07 67 05 94 04 ou par mail benduzhang@outlook.com.

Père Benoît, curé de la paroisse Saint Vincent de Burie.

Permanences Sociales

- **Assistances sociales régime général et MSA :** contacter le 05 46 92 38 38
- **Dispositifs "Lieux-dits" :** Lieu d'écoute anonyme et gratuit pour adolescents par Mr BEAU éducateur. Consultation sur rendez-vous au 06 74 95 15 11 11 au 24 Av de la République, entrée par la cour de la Médiathèque.

- **La Mission Locale de la Saintonge :** Au rez-de-chaussée du 24 av de la République face à la Médiathèque (entrée par la cour de la Médiathèque), les lundi après-midi sur rendez-vous avec Mélanie Dumoulin Tel : 05 46 97 49 50

La Mission Locale a pour objectif d'accompagner les jeunes ayant entre 16 ans et 25 ans et qui sont sortis du système scolaire. Elle propose un accompagnement individualisé en abordant les problématiques d'orientation, de la vie quotidienne, (mobilité, santé, logement...) de la formation, d'accès à la qualification, et d'emploi.

Informations disponibles sur le site :

<https://www.mlsaintonge.fr/miam-40-prod/public/site/>

Etat civil

Seules sont communiquées les informations ayant recueilli l'accord des familles.

Naissances :

- | | |
|--|---------------|
| - Jean Coudert | le 07/05/2023 |
| - Maëllann Marcel Froeliger | le 05/07/2023 |
| - Annabelle Manukian et Damir Manukian | le 08/08/2023 |
| - Iris Marais | le 02/10/2023 |
| - Lily-Rose Lepinoux-Bluteau | le 29/12/2023 |

Mariages :

- | | |
|------------------------------------|---------------|
| - Coralie Delrieu et Benoit Leger | le 17/06/2023 |
| - Laïcia Herve et Damien Lollierou | le 12/08/2023 |
| - Marie Dahais et Fabrice Gouineau | le 02/09/2023 |

Décès :

- | | |
|-----------------------|---------------|
| - Boulesteix David | le 1/02/2023 |
| - Maryvonne Faveau | le 24/02/2023 |
| - Gilles Jardonnet | le 10/04/2023 |
| - Jeanne Posmyk | le 23/04/2023 |
| - André Faveau | le 28/04/2023 |
| - Jean Paul Bertin | le 02/06/2023 |
| - Jean Claude Surbier | le 03/07/2023 |
| - Pierrette Bertin | le 22/10/2023 |



Nouveau à Burie

Un salon Thé et une boutique de créateurs
51 av de la République (ancienne pâtisserie Barbaste)



La boulangerie Poirier déplace son fournil et sa boutique

Place de L'Hôtel de Ville (ancien 8 à 8)
Cette nouvelle boulangerie - pâtisserie proposera à partir de janvier en plus des pains et de la pâtisserie, un nouveau service de snacks.



Recensement citoyen des jeunes à partir de 16 ans

Le recensement citoyen est obligatoire pour les jeunes de nationalité française âgés de 16 ans, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

Il s'effectue en Mairie à partir de votre 16^{ème} anniversaire, et dans les trois mois qui suivent.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.
- **Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

Chaque jeune doit faire la démarche de recensement lui-même auprès de la Mairie de son lieu de résidence .

Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

Pour obtenir tous les renseignements, nous vous invitons à vous connecter sur :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Recensement de la population 2024

Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !

Encore plus simple par internet

Q le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 18 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

Recensement national de la population

A partir du 18 janvier 2024 et jusqu'au 17 février, 3 agents recenseurs vont rendre visite à chacun des administrés de la commune pour procéder au recensement de la population. Merci de leur réserver le meilleur accueil à ces trois agents :

- Géraldine Bernard
- Martine Perrin
- Et Pascale Simonneau

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2020.
Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie
ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est gratuit,
ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



Élagage

Un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité !

Les récentes tempêtes en Charente-Maritime ont provoqué la chute de nombreux arbres, entraînant des dommages sur le réseau de distribution électrique. Ces dommages ont été aggravés par un manque d'entretien des arbres à proximité des lignes, soulignant ainsi l'importance de l'élagage pour garantir la qualité de l'acheminement de l'électricité et assurer la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

Pour la sécurité de tous, pour éviter les coupures d'électricité.

Le saviez-vous ?

Un arbre qui tombe sur une ligne, c'est environ 4 heures sans électricité pour les clients concernés.

Des branches qui touchent les lignes génèrent des microcoupures et peuvent perturber l'alimentation d'environ 1000 clients.

Qui est en charge de l'élagage ?

Le propriétaire de végétations qui causeraient des dégâts sur le réseau électrique pourra voir sa responsabilité engagée en cas de dommage chez des clients. Le maire, en vertu de ses pouvoirs de police est fondé à rappeler ses obligations aux propriétaires.



Le tri des biodéchets



Conformément à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri à la source des biodéchets est obligatoire à partir du 1er janvier 2024. On entend par biodéchets principalement les restes de denrées alimentaires et d'épluchures de légumes.

Ces déchets représentent un tiers de nos poubelles grises soit environ 80 kg par an et par habitant ; Actuellement ils sont enfouis ou incinérés.

Avec le tri sélectif à la source, ces déchets pourront être soit compostés soit utilisés pour la production de biogaz, deux destinations qui s'inscrivent davantage dans un développement durable pour la planète.

Dans les faits, les collectivités locales en France ne sont pas encore prêtes à cette mise en application.

La CDA de Saintes a lancé début 2023 une première expérimentation sur la commune de Thénac pour déterminer les meilleurs moyens de collecte pour les usagers.

Burie, ainsi que 10 autres communes, vont participer à affiner le choix des points d'apports volontaires pour les administrés ne disposant pas de composteurs individuels. Vers la fin du premier trimestre quelques bacs à biodéchets de 360l seront installés sur la commune. Ces Bacs seront enlevés chaque semaine. En parallèle une information sera diffusée pour la fourniture de bio-seaux à chaque administré qui en fera la demande.

3 Mai 2024 : date limite pour s'inscrire sur les listes électorales françaises

Les électeurs français auront jusqu'au vendredi 3 mai 2024 pour s'inscrire sur les listes électorales de leur commune, leur permettant ainsi de prendre part aux élections européennes de 2024.

Une démarche qui peut s'effectuer directement auprès de la mairie de sa ville où, encore plus facilement en ligne "Service Public.fr".

A noter toutefois : pour les inscriptions et changements en ligne, la date est fixée au mercredi 1er mai 2024.



Les aides de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Les aides aux entreprises :

- **L'Hébergement Touristique** : Cette aide vise à soutenir le développement et la modernisation des infrastructures touristiques dans notre agglomération.
- **L'Aide à l'Immobilier d'Entreprise** : Conçue pour encourager les investissements dans l'immobilier d'entreprise, cette aide se présente comme un levier pour dynamiser notre tissu économique local.
- **Le Fond de Concours aux Communes** : Ce dispositif a pour but de soutenir les projets de développement et d'aménagement au sein de nos communes.

Pour toute information rendez-vous sur : agglo-saintes.fr

Les aides aux particuliers pour la rénovation de l'Habitat

Pour pouvoir accompagner ses habitants dans leurs projets de rénovation de l'habitat, l'Agglomération de Saintes s'est positionnée en tant que guichet France Rénov'.

Que vous occupiez un logement ou que vous souhaitiez le mettre en location, vous pouvez obtenir des aides et un accompagnement personnalisé pour tout projet d'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, maintien à domicile, résorption de l'habitat indigne).

Les conseillers sont disponibles quatre jours par semaine pour vous fournir un conseil neutre et gratuit sur la nature et la pertinence des travaux à réaliser, les aides nationales et locales disponibles, l'aide à la lecture des devis, et orientent les personnes vers les autres partenaires du guichet.

Pour toute question relative à vos travaux de rénovation, n'hésitez pas à contacter le guichet unique de l'amélioration de l'Habitat, France Rénov'

05 46 95 03 66

amelioration.habitat@agglo-saintes.fr

Vous pouvez également consulter le site de l'agglomération : www.agglo-saintes.fr / rubrique : L'Agglo au quotidien / Envie d'améliorer votre logement



Rénovation des façades : La commune de Burie complète les aides communautaires à la rénovation de l'habitat par une subvention spécifique pour les travaux de façade.

Contactez la Mairie au 05 46 94 90 25

Un Nouveau Souffle pour l'Agglomération de Saintes :

Le bonheur, c'est si Saintes

La beauté singulière et les richesses cachées de l'Agglomération de Saintes méritaient d'être mises sous les projecteurs. Dans un monde où les territoires rivalisent d'ingéniosité pour se démarquer, la Communauté d'Agglomération de Saintes dévoile fièrement sa nouvelle marque territoriale : "Le Bonheur, c'est si Saintes".

Le marketing territorial, un levier de rayonnement

Bien plus qu'une simple technique commerciale, le marketing territorial est **l'art de promouvoir un territoire**. Il ne s'agit pas simplement de le vendre, mais de transmettre son essence, ses atouts et ses ambitions.

L'objectif : séduire et attirer de nouveaux habitants, entreprises, investisseurs, et bien sûr, des visiteurs.

Dans une époque où chaque territoire cherche à affirmer son identité et à se démarquer, le marketing territorial est devenu un atout incontournable. Il met en exergue les singularités, les potentialités et dessine un futur prometteur.

Saintes, une signature inédite

Même si elle est située à proximité d'autres géants du patrimoine français comme La Rochelle, Bordeaux et le Périgord, Saintes possède ses propres éclats et mérite amplement sa place sur la carte des destinations incontournables.

Le projet a démarré avec une étude de positionnement réalisée en 2022. Il était primordial de cerner ce qui fait battre le cœur de Saintes, ce qui la rend unique. Forts de cette connaissance, entre janvier et mai 2023, les professionnels ont peaufiné cette image, cette marque qui serait le reflet fidèle de l'Agglomération.

Les piliers du territoire :

Ces fondations, mises en lumière par l'étude, illustrent parfaitement la diversité et la richesse de l'Agglomération : une histoire parsemée de souvenirs romains, un environnement luxuriant, une culture foisonnante, une architecture à couper le souffle, et une géographie qui place le territoire à un carrefour stratégique.

"Le Bonheur c'est si Saintes", l'âme de notre territoire

Au-delà d'un simple jeu de mots avec "Le bonheur, c'est si simple", cette marque est le reflet de la douceur de vivre à Saintes. Elle évoque les flâneries le long de la Charente, les découvertes architecturales comme l'Arc de Germanicus, les dégustations de Pineau des Charentes ou encore les rencontres chaleureuses avec les habitants.

Le logo, quant à lui, est un véritable emblème. Sa typographie douce, ses symboles emblématiques et ses couleurs naturelles, **tout rappelle le charme et la beauté de notre région.**

Une identité flexible pour un rayonnement diversifié

Pensant à l'ensemble de l'écosystème de l'Agglomération, des déclinaisons du logo ont été prévues pour des d'attractivité et l'Office du Tourisme, permettant ainsi une cohérence tout en respectant les spécificités de chaque entité.

En conclusion, "Le Bonheur, c'est si Saintes" est une promesse, une invitation au voyage, à la découverte. Chaque recoin de l'Agglomération a une histoire à raconter, un spectacle à offrir. Et cette marque est le commencement d'une nouvelle ère, une ère où chaque habitant du territoire devient l'ambassadeur de son territoire, fier et épanoui. Embrassons cette identité, partageons nos joyaux et écrivons ensemble les prochaines pages de l'histoire de l'Agglomération de Saintes.





**ENSEMBLE
TRIONS NOS
DÉCHETS !**



CALENDRIER DE COLLECTE 2024 BURIE



www.agglo-saintes.fr

JOURS EN BLEU

**JOURS DE COLLECTE DES
ORDURES MÉNAGÈRES**
(sac/bac noir)

JOURS EN JAUNE

**JOURS DE COLLECTE DES
EMBALLAGES RECYCLABLES**
(sac/bac jaune)

MEMO RAMASSAGE

Sortir vos bacs/sacs la veille du jour de ramassage,
après 19h. Placer votre bac avec la poignée côté
route si vous souhaitez qu'il soit collecté.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
LUN 01	JEU 01	VEN 01	LUN 01	VEN 01	SAI 01
MAR 02	VEN 02	SAI 02	MAR 02	JEU 02	JEU 02
MER 03	SAI 03	JEU 03	MER 03	VEN 03	LUN 03
JEU 04	VEN 04	LUN 04	JEU 04	SAI 04	MAR 04
VEN 05	LUN 05	MAR 05	VEN 05	JEU 05	MER 05
SAI 06	MAR 06	MER 06	SAI 06	LUN 06	JEU 06
JEU 07	MER 07	JEU 07	JEU 07	SAI 07	VEN 07
LUN 08	JEU 08	VEN 08	LUN 08	VEN 08	SAI 08
MAR 09	VEN 09	SAI 09	MAR 09	JEU 09	JEU 09
MER 10	SAI 10	JEU 10	MER 10	VEN 10	LUN 10
JEU 11	LUN 11	MAR 11	JEU 11	SAI 11	MAR 11
VEN 12	LUN 12	MAR 12	VEN 12	JEU 12	MER 12
SAI 13	MAR 13	JEU 13	SAI 13	LUN 13	JEU 13
JEU 14	MER 14	JEU 14	JEU 14	MAR 14	VEN 14
LUN 15	JEU 15	VEN 15	LUN 15	MER 15	SAI 15
MAR 16	VEN 16	SAI 16	MAR 16	JEU 16	JEU 16
MER 17	SAI 17	JEU 17	MER 17	VEN 17	LUN 17
JEU 18	LUN 18	LUN 18	JEU 18	SAI 18	MAR 18
VEN 19	LUN 19	MAR 19	VEN 19	JEU 19	MER 19
SAI 20	MAR 20	SAI 20	SAI 20	LUN 20	JEU 20
JEU 21	MER 21	JEU 21	JEU 21	MAR 21	VEN 21
LUN 22	JEU 22	VEN 22	LUN 22	SAI 22	LUN 22
MAR 23	VEN 23	SAI 23	MAR 23	JEU 23	MAR 23
MER 24	SAI 24	JEU 24	MER 24	VEN 24	LUN 24
JEU 25	LUN 25	SAI 25	JEU 25	SAI 25	MAR 25
VEN 26	LUN 26	SAI 26	VEN 26	JEU 26	MER 26
SAI 27	MAR 27	JEU 27	SAI 27	LUN 27	JEU 27
JEU 28	MER 28	JEU 28	JEU 28	MAR 28	VEN 28
LUN 29	JEU 29	VEN 29	LUN 29	MER 29	SAI 29
MAR 30	VEN 30	SAI 30	MAR 30	JEU 30	JEU 30
MER 31	SAI 31	JEU 31		VEN 31	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
LUN 01	JEU 01	JEU 01	MAR 01	VEN 01	SAI 01
MAR 02	VEN 02	LUN 02	MER 02	SAI 02	LUN 02
MER 03	SAI 03	MAR 03	JEU 03	JEU 03	MAR 03
JEU 04	VEN 04	LUN 04	VEN 04	MAR 04	MER 04
VEN 05	LUN 05	JEU 05	SAI 05	MAR 05	JEU 05
SAI 06	MAR 06	VEN 06	SAI 06	VEN 06	VEN 06
JEU 07	MER 07	SAI 07	LUN 07	JEU 07	SAI 07
LUN 08	JEU 08	JEU 08	MAR 08	VEN 08	JEU 08
MAR 09	VEN 09	LUN 09	VEN 09	SAI 09	LUN 09
JEU 10	SAI 10	MAR 10	JEU 10	JEU 10	SAI 10
VEN 11	LUN 11	MER 11	VEN 11	LUN 11	MAR 11
SAI 12	LUN 12	JEU 12	SAI 12	MAR 12	JEU 12
JEU 13	MAR 13	VEN 13	JEU 13	MER 13	VEN 13
LUN 14	MER 14	SAI 14	LUN 14	JEU 14	SAI 14
MAR 15	JEU 15	VEN 15	MAR 15	VEN 15	JEU 15
SAI 16	VEN 16	SAI 16	SAI 16	LUN 16	LUN 16
MER 17	SAI 17	MAR 17	JEU 17	JEU 17	SAI 17
JEU 18	LUN 18	VEN 18	LUN 18	MER 18	MER 18
VEN 19	LUN 19	JEU 19	SAI 19	SAI 19	JEU 19
SAI 20	MAR 20	VEN 20	VEN 20	VEN 20	VEN 20
JEU 21	SAI 21	LUN 21	JEU 21	JEU 21	SAI 21
LUN 22	JEU 22	JEU 22	SAI 22	VEN 22	JEU 22
MAR 23	VEN 23	LUN 23	MAR 23	SAI 23	LUN 23
MER 24	SAI 24	MAR 24	JEU 24	JEU 24	MAR 24
JEU 25	LUN 25	VEN 25	VEN 25	LUN 25	MER 25
VEN 26	LUN 26	JEU 26	SAI 26	MAR 26	JEU 26
SAI 27	MAR 27	VEN 27	SAI 27	MAR 27	VEN 27
JEU 28	MER 28	LUN 28	JEU 28	JEU 28	SAI 28
LUN 29	JEU 29	JEU 29	MAR 29	VEN 29	JEU 29
MAR 30	VEN 30	LUN 30	MER 30	SAI 30	LUN 30
MER 31	SAI 31	JEU 31	JEU 31		MAR 31

ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets alimentaires, essuie-tout,
serviettes en papier, mouchoirs,
couches, cigarettes et cendres,
polystyrène, vaisselle jetable, vaisselle
cassée, masques, déchets de salle
de bain (coton, lingette, serviette
hygiénique, rasoir jetable, coton tige...)



Un surplus d'ordures ménagères ?
Vous avez besoin de sacs supplémentaires ?

Des sacs de 50L «violet» tarifés sont
disponibles à l'accueil de l'agglomération
et en mairie. Vous pouvez les déposer
devant votre porte le jour de la collecte des
déchets ou en déchetterie (uniquement en
période estivale).

PENSEZ AUSSI AU COMPOSTAGE POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES !



Épluchures, restes de
repas, coquilles, marc
de café, essuie-tout,
croutes de fromage,
restes de viandes, de
poissons et crustacés...

EMBALLAGES RECYCLABLES

Sacs et sachets,
films et emballages
métalliques, bouteilles
et flacons plastiques,
boîtes en plastique
rigides, barquettes,
briques alimentaires...



PAPIERS ET PETITS CARTONS

Papiers et emballages,
prospectus, journaux,
magazines, enveloppes,
boîtes de médicaments
vides, boîtes à pizza...



VERRES RECYCLABLES

Verres recyclables, pots,
bocaux, bocaux de conserve,
bouteilles en verre...



Interdit dans les
conteneurs :
vaisselles,
ampoules...

DÉPÔT DANS LES DÉCHETTERIES

Bois, mobilier, cartons, déblais, gravats, huiles
usagées, encombrants, équipements électriques
et électroniques, vélos, métaux, batteries, tout
venant, radiographies, textiles, déchets verts,
pneumatiques, déchets diffus spécifiques...

SAINTES

- Saintes Nord : Route de Taillebourg
- Saintes Ouest : 9, impasse du Champ de tir

BURIE

- Zone d'Activités du Parc, 8 rue des artisans

CHANIERS

- 69, chemin des prises

CORME-ROYAL

- 69, rue du Fief du Moulin

ÉCOCITO : UN SERVICE EN LIGNE POUR ACCÉDER À VOS DONNÉES DE COLLECTE ET DE FACTURES

Connectez-vous à votre espace ECOCITO,
pour avoir accès aux informations
concernant vos équipements, votre nombre
de levées de votre bac ordures ménagères/
dépôt de sacs, vos factures,
vos informations administratives.

Rendez-vous sur
<https://agglo-saintes.ecocito.com/>
pour créer votre espace personnel.

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

Régie des Déchets - Agglomération de Saintes
12 Boulevard Guillet Maillet - 17100 Saintes
05 46 93 41 50 (du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
dechets@agglo-saintes.fr



ACCA de Burie



l'ACCA de BURIE, présidée par Monsieur Stéphane BOUYER, comporte 23 chasseurs pour cette nouvelle saison 2023/2024, effectif inférieur à l'an passé.

LA CHASSE est souvent présentée comme une nécessité : elle permettrait d'éviter la surpopulation des animaux tout en protégeant les êtres humains et les animaux de diverses maladies.

Nous pratiquons deux Chasses :

- le petit gibier : lièvres, lapins, bécasses, perdreaux et faisans
- le gros gibier : sangliers et chevreuils avec la coordination du GIC des Fins Bois et la Fédération des chasseurs pour gérer la population de ces animaux qui ne cesse d'augmenter avec le réchauffement climatique. La faune sauvage peut constituer une nuisance pour la production agricole mettant à mal les cultures et les récoltes.



Ce panneau, installé au bord des routes indique que des animaux peuvent traverser : sangliers, chevreuils, des chiens. Il y a aussi des personnes au bord des routes qui protègent leurs chiens mais aussi vous protègent...

Aussi, les accidents de la route ne sont pas rares du fait des collisions avec des animaux sauvages. La plus grande vigilance est donc recommandée particulièrement la nuit.

Nous allons organiser notre banquet annuel le samedi 27 avril 2024.

L'école de musique de l'A. D. M. S.

L' A. D. M. S. (Association pour le Développement Musical en Saintonge) est une école de musique agréée par le Conseil Départemental, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime), le siège social se situe à Saint Hilaire de Villefranche. Son rayon d'action se trouve sur les anciens cantons de Saint Hilaire de Villefranche, de St Savinien (Taillebourg et Annepont seulement), de Burie puis quelques communes comme Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.

Une équipe pédagogique, composée de huit professeurs diplômés et dirigée par Manuel AUDIGÉ, s'occupe de 200 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba, chant et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration présidé par Philippe DÉPLANNE.

La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A.D.M.S., de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, d'harmonie et de guitares, chorales enfants et adultes, ...)

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez Manuel AUDIGE le directeur, au 06 77 93 04 09.

Forum des associations



Un ensemble de saxophones à Burie

L'Orchestre
Philharmonique
Hilairois de l'ADMS



Association Belle Rive



Ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents sur le Territoire

Depuis le 7 avril dernier, l'association Belle Rive a ouvert un Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) sur le territoire du Pays Buriaud. Le développement de ce lieu vient s'inscrire dans les projets de l'association.

Le L.A.E.P. est un espace convivial qui accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou accompagnés d'un adulte familial (grands-parents, proches ...). C'est à la fois un lieu de rencontre, espace de jeu et de discussion, pour les enfants comme pour les parents. Une équipe d'accueillants formée à l'écoute est présente pour tous. L'entrée est anonyme libre et gratuite. L'association vous donne rendez-vous dans ce lieu tous les vendredis matins de 9h à 12h dans les locaux de l'ancienne école de Saint-Sauvant, 16 rue des écoles (salle1). Pour répondre aux besoins de mobilité, un transport en minibus est possible.

Pour tous renseignements, s'adresser à Belle Rive :
Tél. : 05 46 92 93 12 ou mail : cs.bellerive@orange.fr
Site : <http://assobellerive.centres-sociaux.fr>

LAEP La Ruche
(Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent.

Rendez-vous chaque vendredi de 9h à 12h à St Sauvant
(salle 1 de l'ancienne école de Saint-Sauvant, 16 rue des écoles)

Association Belle Rive - centre social
3 rue du Cormier 17100 SAINTES
05 46 92 93 12 / cs.bellerive@orange.fr
<http://assobellerive.centres-sociaux.fr>

FNACA

La FNACA du comité de Burie st HILAIRE vous présente tous ses vœux pour l'année 2024.
A ce jour le comité compte 144 adhérents, 38 veuves et on déplore 3 décès pour l'année 2023.
Election du bureau le 26 novembre lors de l'assemblée générale :

- Président Mr BROTIER Georges
- Président d'honneur Mr VALADON Philippe
- Trésorier Mr BONNIN Michel
- Secrétaire Mr MAILLOT Patrick
- GAGE Mr FOUCAUD Michel
- Effectif Mr BROSSARD Jacky
- Social Mme BROTIER Madeleine



Les responsables de commune sont au nombre de 12, Nous remercions tous nos porte-drapeaux pour leur présence aux cérémonies.

Des diplômes de porte-drapeaux ont été remis par la Maire de Chérac Mme Anne-sophie Serra-davisseau.

Cette année encore, un grand succès pour l'exposition, sur la guerre d'Algérie :

Sept membres de la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) ont été accueillis par la commune de SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE, du 28 mars au 30 mars 2023.

Les 65 élèves de 3^{ème} du collège Raymond-Bouyer ont étudié les 35 tableaux d'une exposition fournie par la FNACA, à l'aide d'un questionnaire remis par leur professeur, Lancelot Perrin, et ont pu également échanger avec les anciens.

Mme Christine Stourm, principale du collège a ouvert cette exposition avec les anciens combattants et leur président, Georges Brotier.

C'est une chance de pouvoir échanger avec ceux qui ont vécu cette guerre.

Les collégiens se sont entretenus par petits groupes avec les anciens combattants présent. Ces journées riches en échanges avec des adultes de l'âge de leurs grands-parents.

L'exposition s'est terminée par la remise d'un livre sur la Guerre d'Algérie, par Mr Fabrice Barusseau, Conseiller départemental à Mr Bascle, Maire de la commune, et à Mme la principale et au professeur, par Mr Georges Brotier, Président de la FNACA.

Mr Jean Lafaille ancien combattant, décoré de la Légion d'Honneur était présent pour cette occasion, ainsi que Mr Pierre Perrochain, vice-président du département de la Charente-Maritime.

Cette année le comité de Burie St Hillaire, organise le 53^{ème} Congrès Départemental de la FNACA à Burie le jeudi 23 mai 2024.



Exposition La guerre d'Algérie



La Fnaca à la Mairie de Chérac

Association de Futsal des 2 Charentes

6 ans déjà que le futsal se joue à Burie, sur et en dehors des parquets.

Sur le podium de la Nouvelle-Aquitaine

Nous étions loin de nous imaginer, lors de notre plan de développement 2022/2025 que nous serions sur le podium de la ligue de Football de Nouvelle Aquitaine en termes de licenciés Futsal. En effet, avec notre soixantaine de licenciés Futsal (sans oublier nos 14 licenciés dirigeants) nous nous plaçons à la 3ème place des clubs les plus importants de Nouvelle Aquitaine. Nous sommes derrière St Médard en Jalles (87 licenciés Futsal) et Niort (64 licenciés Futsal). La seconde place est encore envisageable puisque régulièrement des jeunes et des seniors viennent essayer la discipline.

Nous avons anticipé la récente politique de la ligue visant à faire de la masse pour faire connaître notre pratique. Et notre stratégie, saluée par la commission de Futsal de la Ligue a permis d'obtenir pour l'ensemble des clubs de futsal que la première licence futsal jeune soit gratuite. Une vraie dynamique que nous impulsions aussi bien sur un plan local que régional.

L'école de futsal

Véritable fierté cette année, nous avons 17 jeunes de 8 à 14 ans licenciés au sein de notre club. Nous leur proposons 1 séance d'entraînement par semaine le lundi de 18h à 19h15. A savoir plusieurs d'entre eux possèdent également une licence en herbe, ce qui leur fait un véritable complément technique et tactique. Pendant la période hivernale nous allons également leur proposer des plateaux et matchs le samedi. Nous envisageons également sur la fin d'année de reconduire des après-midi stage pendant les vacances scolaires.

Comme chaque année, le district s'appuie sur nos compétences, notre disponibilité pour organiser, avec le concours de la municipalité de Burie pour la mise à disposition du Gymnase, les coupes jeunes futsal. Et cette année, nous aurons la chance de présenter une équipe U11. Nos U13, au nombre de 2 seulement, seront intégrés dans notre équipe créée pour l'occasion avec le FCF.

Cette école de futsal est encadrée par des éducateurs diplômés ou en cours de formation.

Les cycles découverte Futsal

Dans sa politique sportive de faire découvrir notre discipline au plus grand nombre, nous avons mis en place des partenariats avec les clubs voisins du Bramerit et de Fontcouverte. Nous accueillons les enfants du Bramerit les lundis soir pour ceux qui le

veulent de façon ponctuelle ou régulière avec prise de licence au sein de notre club. Partenariat plus abouti avec Fontcouverte, nous proposons des cycles futsal à leur école de foot sur plusieurs semaines consécutives. En contrepartie, là aussi le club du FCF finance les licences Futsal de leurs jeunes.

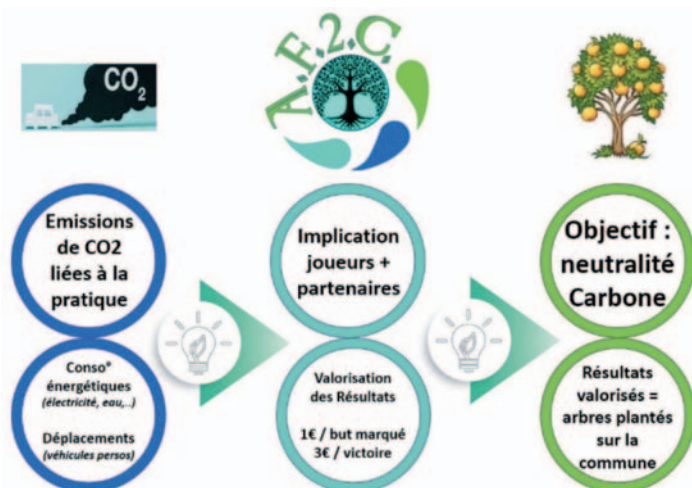
Et lorsque le samedi, le mauvais temps est de la partie, nous en profitons pour réunir les 2 clubs et proposer des plateaux amicaux.

Les équipes Seniors

Les jeunes ne sont pas les seuls à connaître un fort développement. Nous ne l'avions pas imaginé, anticipé, mais de nombreux seniors ont souhaité nous rejoindre au cours de l'année 2023. Ainsi d'un effectif de 13 joueurs en juin, nous sommes aujourd'hui 24 joueurs. Sollicité par le district pour relancer un championnat départemental, notre Président, accompagné de celui de Royan se sont démenés pour regrouper 8 équipes du département et ainsi relancer cette compétition abandonnée depuis 2 ans. Nous avons donc cette année la chance de rayonner sur un plan départemental avec notre équipe réserve, et sur un plan régional avec notre équipe fanion. Car nos Seniors se sont maintenus au Niveau Régional 2 la saison passée. Un niveau toujours aussi difficile mais qui donne une véritable visibilité à notre club. Nous profitons donc des créneaux du lundi soir de 19h30 à 20h30 pour nous entraîner, et nos matchs à domicile ont lieu le vendredi à 21h15 en alternance pour nos deux équipes.

La Responsabilité Sociétale de l'Association

L'Association bien que sportive de nature, a fait le choix également de s'engager sur d'autres terrains. En effet, la prise de conscience collective nous a mené à revoir notre façon de considérer le sport associatif. Et ce sont donc des actions simples mais concrètes qui manifestent notre engagement écoresponsable.



Le point d'orgue de notre plan d'action se tient dans le projet "Soyons Sportifs et Engagés". Au travers de ce projet, nous proposons à nos partenaires mais aussi à tous ceux qui le veulent de s'engager pour neutraliser l'impact carbone que peut générer notre pratique. Nous valorisons les résultats de notre équipe R2 à hauteur de 1€ par but marqué et 3€ la victoire. En fin de saison, l'argent récolté servira en totalité à planter des arbres sur la commune avec l'accord de l'équipe municipale. Le moyen aussi de responsabiliser nos joueurs.

A ce projet transverse, s'ajoutent aussi quelques petites actions anodines. Par exemple, pour nos déplacements nous favorisons au maximum le covoiturage pour réduire les émissions de CO2. Côté éclairage, nous utilisons au maximum la lumière naturelle pour nos entraînements, et surtout, lorsque nos matchs ou entraînements sont terminés nous coupons aussitôt l'éclairage principal pour ne laisser que le minimum. Nous allons, en accord avec Monsieur Le Maire, monter un dossier FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour essayer de renouveler le système actuel pour le remplacer moins énergivore à LED. Enfin pour la 4ème année nous collectons les papiers usagés auprès de nos licenciés et quelques partenaires privés afin de les revaloriser auprès d'un recycleur local. Cela nous permet d'avoir des avoirs sur nos impressions. Cette année c'est encore plus de 1.5 tonnes de papiers collectés.

Mais nous ne sommes pas portés que sur l'écologie. Nous voulons être également acteur de notre économie locale. Nous avons le soutien de nombreux partenaires à Burie et aux alentours. Nous essayons donc les faire travailler au maximum en retour. Ainsi pour nos manifestations nous nous approvisionnons à la Boucherie Arnaud de Burie, à Carrefour Contact de Burie. Pour la plantation de nos arbres, nous solliciterons Jordan Park du Seure. Et pour tous ceux qui nous ne pouvons pas directement solliciter tout au long de la saison, nous n'hésitons pas y recourir à titre personnel.

Côté sensibilisation de nos jeunes et dirigeants, nous cherchons également à les former, les informer. Ainsi plusieurs de nos dirigeants se sont ou vont se former au rôle d'éducateur. Mais delà du terrain nous réfléchissons à former nos jeunes aux gestes qui sauvent, et former nos dirigeants et ceux d'autres associations au PSC1. Mais également avec le nouveau plan d'actions du District sur la "Prévention des Violences", nous les avons contactés pour essayer de mettre en place des informations, ou des formations à destination de nos dirigeants, parents, et tout autre personne qui le souhaite. Le but étant de savoir identifier et réagir face aux harcèlements que peuvent rencontrer nos jeunes.

Toutes ces actions, Sportives comme Extra-sportives nous pousse cette année à concourir pour le Label FFF Futsal en espérant décrocher le niveau Bronze. Nous sollicitons également le Label Senior de la LFNA, pour augmenter notre niveau et ainsi dépasser le niveau Espoir. Au-delà des récompenses possibles, cela nous donne une véritable feuille de route pour le développement de notre club pour les années à venir.

Le cœur de l'association

Bien sûr, tout ceci n'est possible que par la mobilisation de toutes les parties prenantes. Tout d'abord nos dirigeants qui effectuent un travail remarquable, à nos yeux, pour faire exister le club au-delà des parquets. Nous pouvons donc remercier le Comité Directeur qui se compose de :

Mmes ANDRE (secrétaire), BERNARD (trésorière), LEDUC, RAVET. Et de Mrs ANDRE (président), BERGIN, BERNARD, BOURON, COMMUN D., COMMUN R., FAVRAUD, LEDUC, MICHEL.

Il faut également remercier l'ensemble de nos partenaires qui nous ont accordés leur confiance et nous accompagne au quotidien dans notre évolution.

Mais il faut aussi et surtout remercier l'équipe Municipale avec Monsieur Le Maire, Mme GILARDIN sans oublier Mme Brun, qui sont toujours disponibles pour répondre à nos demandes. Peu de municipalités accordent autant au Futsal dans toute la région. Sans eux nous ne pourrions pas être ce que nous sommes.

L'ensemble de ces acteurs nous permettent de boucler notre budget avoisinant cette année les 15000 euros pour près de 80 licenciés.

Le futsal à Burie n'est pas qu'une histoire de sportif, mais aussi de Femmes, d'Hommes, d'Enfants, d'Entreprises et d'Institutions qui œuvrent en toute confiance mutuelle pour le développement local et durable de la pratique, du club et des relations humaines qui en découlent.



Section de Gymnastique Volontaire de BURIE (GV BURIE)

L'Association de Gymnastique Volontaire de BURIE, existe depuis plusieurs décennies, et compte chaque année, de nouvelles adhérent(e)s.

Cette année 2023-2024 a été marquée par la mise en place d'un cours de «Postural Ball », qui vient rejoindre le cours de gym historiquement dispensé à Burie depuis de nombreuses années,

Ainsi, chacun(e) peut trouver son bonheur en exerçant une activité plutôt dynamique ou bien une autre plus posée...ou bien les deux !



Quand ? :

- Gym : Tous les lundi (hors vacances scolaires) de 18h30 à 19h30.
- Postural Ball : Tous les mercredi (hors vacances scolaires) de 18h15 à 19h15.

Où ? : A la salle de danse de BURIE (à côté du Dojo et du terrain de foot).

Qui joindre : Mme Astrid GALLIARD : 05 46 74 62 48

Venez nous rencontrer et essayer ! Vous pourrez bénéficier de deux séances de découverte offertes.

Vous rejoindrez ainsi une discipline agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Nous vous attendons !

Les Cultur'Ailes de Burie

Nous continuons nos séances de cinéma en partenariat avec la mairie, nous avons une affluence de 30 à 40 personnes par séance, et pour TOP GUN, nous avons eu 90 entrées.

Cette année, 100 bouts choux étaient présents pour la retraite aux flambeaux, et environs 300 personnes pour la fête de la musique qui s'est déroulée dans la bonne ambiance.

Et bien sûr Octobre rose qui cette année encore a eu un franc succès, 180 marcheurs ont répondu présent pour cette randonnée d'orientation, qui a permis de récolter 1 100€ de dons. Le chèque a été remis au trésorier de la ligue du cancer du sein, dans les serres MAGUY, en présence de Mr et Mme Maguy.

Sans oublier les balades en calèche tirée par deux beaux chevaux de la Minotte avec le père-noël, et son panier rempli de bonbons, le jour du marché de Noël.

On retiendra la joie des enfants qui dévoraient des yeux ce vieux monsieur habillé en rouge.



La fête de la musique et le feu de la St Jean à Burie



Octobre rose

La Médiathèque et Médialecture

Voilà, l'année 2023 se termine et nous avons eu le plaisir d'accueillir près de 2500 visiteuses et visiteurs cette année, dont de nouveaux visages à qui nous souhaitons la bienvenue !

Cette année aura de nouveau été riche en rencontres, en joies et plaisirs de lire. Comment ne pas se réjouir devant l'enthousiasme des enfants à l'idée de passer la porte de la médiathèque ! Que ce soit en famille ou avec l'école, que de beaux souvenirs de sourires, de rires, d'émerveillement que la médiathèque et son équipe garde précieusement dans sa mémoire.

Nous soulignerons par exemple la rencontre entre les élèves de l'école Primaire et le peintre Eric Baudry. Un beau moment d'échanges ponctué de nombreuses questions. L'artiste, ravi, a confié garder un excellent souvenir de ce moment convivial de partage.



Le musicien Cyril Maguy. - Photo : Virginie Prampart

Et puis, il y eut les Heures du conte qui ont remporté un succès que nous n'avions pas connu depuis longtemps ! Que de petits lecteurs en herbe nous avons rencontrés cette année !

Notons également l'envol de notre espace d'exposition qui a accueilli sur ces douze mois un photographe argentique, deux photographes-plasticiens, un peintre, une sculptrice, un poète et tous les enfants artistes en herbe qui ont participé au Festival Partir en Livre.

Et aussi les venues : en mars et en avril, des Compagnies 3C Théâtre et Torrent-Ciel pour leurs spectacles To be or not to bee et Tyan et Yoko. Deux spectacles organisés en partenariat avec Les Cultur'ailes et le Foyer Rural de Burie ; en octobre du musicien de blues Cyril Maguy pour son spectacle sur les origines du Blues : Les Bedaines de Coton, en partenariat avec la Médiathèque Départementale de la

Charente-Maritime. Et en décembre, de la conteuse iranienne Farzaneh Valaï avec qui nous avons effectué un merveilleux voyage au pays de la culture orale persane.



La conteuse iranienne Farzaneh Valaï

Enfin, soulignons le succès remporté pour notre première vente de livres du dimanche 15 octobre. Nous remercions chaleureusement visiteurs(ses) et acheteurs(ses) !

Et ce n'est pas fini ! Pour 2024, d'autres rendez-vous qui, nous l'espérons, vous donneront envie de pousser notre porte : Les Nuits de la Lecture avec une artiste plasticienne, un poète et une danseuse, une exposition de photos, des poèmes et des histoires, des rencontres d'auteur(e)s, des jeux... et des étoiles plein les yeux !

Merci à toutes et à tous pour être venu(e)s nous rendre visite cette année. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons encore nombreux, nous l'espérons, au cours de la nouvelle !

Tous nos vœux ! A très bientôt !

L'Equipe de la médiathèque

Inscription Gratuite.

Lundi et Mardi : 14h-18h

Mercredi et Jeudi : 10h-13h / 14h-18h

Vendredi et samedi 10h - 12h



L'artiste peintre Eric Baudry rencontre une classe de l'école de Burie.

Panier Solidaire en Pays Buriaud

Tous les bénévoles de l'association vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024.

Nous remercions le magasin CARREFOUR CONTACT de nous avoir permis de faire les collectes de printemps et automne dans son magasin ainsi que toutes les personnes qui ont donné de leur temps lors de cette collecte devant ce magasin.

L'association remercie Madame BACLE professeur au collège de BURIE ainsi que les enfants qui ont fait des paquets cadeaux pour les enfants de l'association.

Aide alimentaire :

Association régie par la loi de 1901 reconnu d'utilité publique, son but est d'apporter un complément de nourriture et de produits d'hygiène aux personnes en difficultés, elle a été créée en septembre 1997 et a son siège à la mairie de BURIE.

Qui en bénéficie :

Toutes personnes qui ont de faibles ressources (RSA, AAH, petite retraite, chômage, faibles revenus, sur endettement), Les demandes doivent être accompagnées des justificatifs de ressources ainsi que le justificatif de loyer et le livret de famille.

Les demandes peuvent se faire auprès des services sociaux ou à la présidente au 5 rue des grands champs (ancienne caserne des pompiers) le jour des distributions qui se font les mardis des semaines impaires de 15 h à 17 h.

Un vestiaire est à la disposition des accueillies le jour des distributions

D'où provient l'approvisionnement :

- de la collecte annuelle dans les grands magasins et les écoles
- des surplus des grandes surfaces
- des industries agro-alimentaires
- des produits des communautés européennes,

Pour toutes demandes veuillez contacter les services sociaux ou Madame BROTIER présidente du Panier Solidaire en pays BURIAUD au numéro : 06 78 23 79 79.



Le Judo club de Burie



Le Judo club de Burie a vu en ce début de saison 2023 une augmentation du nombre de licenciés ainsi que sur le cours de Taïso.

Il est toujours temps de s'inscrire en vue des bonnes résolutions pour la nouvelle année. Pour plus de renseignements contactez le secrétaire au : 06 76 36 43 66.

Nous recrutons des personnes pour intégrer le bureau.

Sapeur-Pompier volontaire (SPV)

Il existe un sapeur-pompier en chacun de nous !

Etre sapeur-pompier n'est pas un rêve inaccessible réservé à une élite, car il repose sur des valeurs présentes en chacun de nous : **la solidarité et l'altruisme**.

Jeune ou moins jeune, peintre, comptable, bibliothécaire ou buraliste, les sapeurs-pompiers volontaires ont tous un point commun : **ils donnent de leurs temps pour secourir les autres**. Cet engagement réalisé sur une partie de leur temps libre leur permet de participer aux mêmes opérations de secours que leurs homologues professionnels.

Un processus d'engagement simplifié

L'engagement se fait en 5 étapes :

La candidature

Il doit remplir un formulaire de candidature soit directement sur sdis17.fr ou en prenant rendez-vous auprès du chef de centre de secours.

L'entretien

Le chef de centre échange librement avec le candidat. Il lui donne des informations sur le contrat moral auquel il va s'engager.

Le pré engagement

Sur une journée à Saint-Jean d'Angely. Tous les candidats du département sont rassemblés pour effectuer différents tests.

La visite d'aptitude

A l'issue de la visite d'aptitude, le candidat reçoit un certificat qui atteste d'une aptitude pour un engagement total ou différencié.

La journée d'engagement

Les candidats reçoivent leur paquetage habillement et leur bip. Ils signent officiellement leur engagement sapeur-pompier volontaire.

Le nouveau sapeur-pompier suit une formation de 5 semaines, effectuée aux cours des 3 premières années d'engagement. Au fur et à mesure de la validation des compétences, il est engagé sur les interventions correspondantes.

Révélez-vous, devenez sapeur-pompier ! Rejoignez le centre de secours de Migron-Burie.

Contact : Lieutenant Damien VAUJOUR - 06 70 21 61 53 - chef-cs-migron@sdis17.fr



Réunion du 13 février 2023

- Création d'un poste d'adjoint Administratif Territorial à temps complet pour répondre à la demande de la Sous-préfecture de Saintes d'établissement des documents d'identité par la Mairie de Burie. Lors de la même délibération le poste d'Agent Adjoint au Patrimoine (bibliothécaire) est porté de 27 à 35h hebdomadaires, par ajout de 8h de mission à l'accueil de la Mairie.
- Souscription d'une convention avec la SPA de Saintes concernant la prise en charge des animaux errants sur la commune.
- Décision de participer aux réunions préparatoires à la création d'une association "Cap sur la Vallée du Coran" visant à promouvoir le patrimoine des communes de ce territoire.

Réunion du 6 mars 2023

- Suite à l'appel d'offre concernant la construction de l'extension de la Maison de Santé, la maîtrise d'œuvre est attribuée à l'Agence Gravière et Foulon Architecture de Saintes.
- Approbation du devis des travaux de construction d'une halle marchande Place de l'Hôtel de Ville pour un montant de 101793 € TTC. 30% de ces travaux seront financés par la subvention DETR.
- Approbation des travaux de rénovation de la façade Nord-Ouest de la Mairie et de la pose de volets pour la sécurisation des bureaux du rez-de-chaussée. Montant total des travaux : 34894 € TTC dont 35% seront financés par une subvention du Fond de revitalisation du Conseil départemental.
- Adoption d'une Convention d'occupation d'un local communal de la Maison Pluridisciplinaire (ancienne Perception) au profit de l'Eurl Fanny Fougerat pour un loyer mensuel de 369 €.
- Adoption d'une Convention d'occupation d'un local communal de l'ancienne Cdc (bureau au 1er étage) au profit de Mme Mairie France Benoist pour son activité d'assistante administrative indépendante ; Loyer mensuel : 30 €.

Réunion du 12 avril 2023

- Approbation du Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune, dressé, pour l'exercice 2022 par M. Jean-Michel Drouineau, Responsable du Service de la Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Vote du résultat du Compte Administratif du Budget Principal de la Commune de Burie 2022 :

Sections		Prévus	Réalisé	Résultat de Clôture	Reste à Réaliser
Inv.	Dépenses	915 205.67 €	472 719.71 €	Excédent	- 198 944.75 €
	Recettes	915 205.67 €	815 120.53 €	342 400.82 €	+ 29 603.97 €
Fonct.	Dépenses	1 176 874.94 €	981 706.16 €	Excédent	0 €
	Recettes	1 176 874.94 €	1 230 451.63 €	248 745.47 €	0 €
Résultat Global de Clôture de l'exercice				+ 591 146.29 €	- 169 340.78 €

- Etablissement des Taux d'imposition Fonciers 2023 :
 - à compter de cette année, la Commune percevra la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires ;
 - et d'autre part, la Loi de Finances 2023 prévoit une revalorisation globale d'environ 7 % des bases prévisionnelles.

A la majorité, les membres de la Commission Communale des Finances, réunis en date du 30 mars 2023, préconisent une augmentation de 1 % sur les taux communaux 2022, soit :

- Foncier Bâti 50.67 % (dont taux départemental)
- Foncier Non Bâti 69.13 %
- Taxe d'Habitation Résidence Secondaire 14.24 %

Ces taux reportés sur l'état FDL 1259 COM, en regard des bases correspondantes énoncées, donneront un produit fiscal attendu de 791 075 €, nécessaire à l'équilibre du Budget Unique 2023.

- Vote du budget principal de la commune 2023 :
Les deux sections (dépenses & recettes) s'équilibrent ainsi :
 - Fonctionnement 1 456 143.47 €
 - Investissement 769 227.27 €
 - Convention CDA- Commune Burie - ANAH pour l'aide au Renouvellement Urbain attribuées aux propriétaires occupants ou bailleurs pour :
 - La réhabilitation d'immeubles vétustes ou insalubres
 - la rénovation des façades, financée par les Communes concernées,
 - une ingénierie renforcée afin d'accompagner les Communes dans la réalisation de leur projet de poursuite de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) lancée à Burie .
- Les engagements financiers des différents partenaires de l'OPAH-RU sur une durée de 5 ans, se répartissent de la manière suivante :
- ANAH (subventions aux particuliers communes de Saintes et Burie) 4 594 960 €

- CDA (subventions aux particuliers de Saintes et Burie) 1 450 000 €
- Commune de Burie (10 subventions façades pour les particuliers) 40 000 €
- Approbation des statuts de l'Association "Cap sur la Vallée du Coran", le montant de l'adhésion annuelle à cette Association serait de 300 € / Commune.
- Renouvellement des protections murales à installer dans la salle du dojo. Ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, dans le cadre de "l'aide aux équipements sportifs" au taux de 25 % du montant HT. Montant des travaux : 1848 € TTC
- Rénovation d'une salle d'activité de la Halte Garderie des K'gouilles, coût global de l'opération : 11 476.12 € TTC. Une subvention du Fonds de revitalisation du Conseil départemental est sollicitée à hauteur de 35%.

Réunion du 12 juin 2023

- Attribution des subventions aux associations intervenant sur la commune ; sur proposition de la Commission Communale Associations /Sports : la somme globale de 9 985.00 _ est répartie de la façon suivante :

- A.C.C.A. de Burie	750.00 €
- ADMS Ass. pour le Développement Musical en Saintonge	1 235.00 €
- A.P.E. de Burie	400.00 €
- Banque Alimentaire	350.00 €
- Club du 3ème Age "Les Cagouillauds"	500.00 €
- Coopérative Scolaire du Collège	400.00 €
- Cultur'Ailes	800.00 €
- FNACA Section de Burie	300.00 €
- Foyer Rural de Burie (dont 500 € pour les Rebels Cheers)	750.00 €
- Futsal	600.00 €
- Gymnastique Volontaire de Burie	400.00 €
- Judo Club de Burie	450.00 €
- Médialecture	650.00 €
- Pétanque des Borderies	300.00 €
- Prévention Routière Comité de la Charente Maritime	100.00 €
- Les Restaurants du Coeur "Charentais Maritimes"	100.00 €
- Tennis de Table	350.00 €
- Pompiers Migron / Burie	200.00 €
- Belle Rive	1 350.00 €

- Adoption à compter du 1er janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M.57 du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des Métropoles, le référentiel M.57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de Collectivités Territoriales (Régions, Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Communales).
- Attribution de la subvention façade dans le cadre de la convention OPAH-RU de rénovation de l'habitat. Suite à la demande de subvention de Mme Magalie Magaud, le Conseil décide de ne pas attribuer cette subvention de 4 800 € dans le cadre de l'OPAH-RU, au motif du non-respect des règles d'urbanisme dans la conduite des travaux de la part de l'administrée .
- Décision de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène. Au titre de cette année 2023, l'ensemble des devis susceptibles d'être éligibles s'élève à 54 189.45 € HT, soit 65 027.33 €TTC, investissement et fonctionnement.
- Sollicitation, au titre des Amendes de Police 2023, de l'aide financière départementale pour les aménagements de micro-signalétique (commerces, administrations et services communaux) réalisés sur la commune cette année pour un montant total de 10 516.62 € TTC.
- Renouvellement de la Commission de Contrôle des Elections, désignation des Membres pour une durée de trois ans. Sont désignés par le Conseil Municipal de la Commune de Burie :
 - Mme Nelly Gauthier
 - Mme Babette Schneider
 - M. Serge Remy
 - Mme Stéphanie Barbaste
 - M. Sébastien Roi-Sans-Sac
- Approbation de la Convention d'Adhésion au Service de Conseil en Energie Partagé de la CDA de Saintes. Ce service permet aux Communes de la CDA de bénéficier d'un accompagnement pour :
 - La réalisation d'actions d'économies d'énergie et d'eau sur leur patrimoine,
 - Développer la production et la consommation d'énergies renouvelables.

Réunion du 11 juillet 2023

- Renouvellement de la convention établie en 2018 et arrivant à terme au 31 décembre 2022, relative à l'entretien de la Zone d'activité du Parc.

La convention proposée, pour une durée de cinq années à compter de 2023 décrit les prestations d'entretien à réaliser, par la Commune, pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Saintes, à savoir :

- Sur la voirie : balayage & entretien (chaussée et accotements) ;
- Sur l'éclairage public : contrat de fourniture d'électricité & entretien via le SDEER ;

Moyennant le reversement annuel, par la Communauté d'Agglomération de Saintes, d'une somme de 1 437.10€.

- Sur proposition de la Commission Aide Sociale , il est décidé d'accorder un don de 294 €, a une administrée en difficultés financières face à un règlement de factures d'énergie pour un montant équivalent.
- Décision d'attribuer une subvention de 9 600 € à M. & Mme Renaud Lopes dans le cadre de la Convention OPAH-RU, portant sur la réhabilitation de deux logements sociaux dans l'immeuble sis au 57 Avenue de la République .

Réunion du 03 octobre 2023

- Approbation de la modification des Statuts de la CDA de Saintes portant sur :
 - le changement de Dénomination de la Communauté d'Agglomération qui devient : "Saintes Grandes Rives, l'Agglo"
- l'ajustement du Périmètre des Compétences Facultative Tourisme ainsi rédigées :
 - Aménagement, mise en valeur et gestion de l'Aqueduc gallo-romain,
 - Participation financière à la création, à la reconstruction, au renforcement et à l'extension d'équipements fluviaux à vocation touristique dans le cadre du contrat de Fleuve Charente,
 - Gestion d'un Office de Tourisme Communautaire,
 - Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique,
 - Organisation, participation et / ou soutien aux animations touristiques à rayonnement intercommunale contribuant à l'attractivité du territoire et permettant de valoriser et animer :
 - Le fleuve Charente et ses abords fluviaux (Exemple : Escapade sur le fleuve Charente et

tout autre animation touristique remplissant les conditions de rayonnement intercommunal contribuant à l'attractivité du territoire),

- Les itinéraires de randonnées inscrits dans le schéma intercommunal ainsi que dans le schéma directeur cyclable,
 - Le patrimoine remarquable des Communes membres (Exemples : Echappées Rurales®, Ciné plein air, et tout autre animation touristique remplissant les conditions de rayonnement intercommunal contribuant à l'attractivité du territoire)
- Approbation du déclenchement de la procédure d'enquête publique dans le cadre de l'ORI. Dans le cadre du projet global de requalification du centre-bourg que la Commune de Burie mène depuis quelques années, plusieurs mesures incitatives en faveur de la rénovation du parc ancien ont été mises en place , à travers le lancement de l'Opah-Ru sur la période 2018/2023 dont la nouvelle convention période 2023/2028 a été approuvée par délibération n° 20230412-14 en date du 12 avril 2023.

En complément, afin de solutionner les problématiques d'immeubles dégradés et vacants la Commune de Burie a décidé de lancer une Opération de Restauration Immobilière -Ori-, qui vient conforter les mesures incitatives portées dans l'Opah-Ru.

L'Opération de Restauration Immobilière rend les travaux de rénovation obligatoires pour les immeubles sélectionnés. Dans le cas où les travaux de réhabilitation ne sont pas réalisés, une procédure d'expropriation peut être engagée, la Collectivité se substitue alors au propriétaire pour réaliser ou faire réaliser les travaux de restauration.

Pour cela, l'Opération de Restauration Immobilière doit être déclarée d'utilité publique. La Déclaration d'Utilité Publique de l'Opération de Restauration Immobilière est précédée d'une enquête publique qui s'appuie sur un dossier, objet de la présente délibération.

Par cette validation, le dossier sera transmis à la Préfecture pour instruction et ouverture de le l'enquête publique qui durera un mois. A l'issue de l'enquête publique, l'Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique de l'Opération de Restauration Immobilière pourra être pris pour une durée de validité de 5 ans.

Il est précisé que tout au long de la procédure, une animation auprès des propriétaires est prévue dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat afin de les inciter à réaliser les travaux prescrits, avec la possibilité d'intégrer le dispositif de l'Opah qui leur permet de bénéficier de

subventions publiques renforcées.

Voici les sept immeubles concernés :

	Adresse	Parcelle
1	57 Avenue de la République	AB.609
2	66 Avenue de la République	AB.25
3	77 Avenue de la République	AB.397
4	79 Avenue de la République	AB.398
5	78 Avenue de la République	AB.249
6	4 Rue du Parc	AB.342
7	89 Avenue de la République	AB.101-102

• Décisions :

- D'instaurer, à compter de ce jour, l'obligation aux administrés de la commune de déposer une Déclaration Préalable pour l'installation d'une clôture conformément à l'Article R. 421-12 d) du Code de l'Urbanisme ;
- De maintenir, à compter de ce jour, le Permis de Démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'Article R. 421-27 du Code de l'Urbanisme ;
- Approbation de la présentation au Conseil du rapport sur le prix et la qualité du Service eau potable 2022. Ce rapport est accessible sur le site Internet Eau 17 : www.eau.17.fr, à la rubrique : "Documentation". Idem pour le rapport sur le prix et la qualité du Service assainissement 2022.
- Approbation de l'achat par la commune dans le cadre de la deuxième tranche relative à la mise aux normes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, de la parcelle : AE.1198 de 211 ares sise "Fief de Chez Garnier", et issue d'un plan de bornage et de division de la parcelle initiale AE.328 appartenant à M. Laurent Fillon. Le prix d'achat est convenu à 1€/m².
Cette acquisition permettra l'implantation d'une bâche incendie devant desservir les lieux dits "Chez Coquilleau / Montigny".

Réunion du 20 novembre 2023

- Attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU, d'une subvention à M. & Mme Bodet Hervé & Sylvie portant sur les travaux de réfection de la façade de l'immeuble sis au 35 Avenue de la République. Montant de la subvention : 3 362.65 €.

- Modification de la demande de subvention DETR pour l'installation des équipements de vidéo-protection suite à l'allongement des délais d'acceptation des documents d'urbanisme des installations concernant la Mairie et l'immeuble au 72 av de la République.

La subvention est demandée pour les seules installations réalisées cette année : ZAE du parc, feux tricolores et haut Bd Goulebenéze, pour un montant de 13 701.35 € représentant 50% de l'investissement.

Les installations Mairie et av de la République feront l'objet d'une demande en 2024.

- Acceptation de devis de démolition et de réhabilitation de la zone des garages à l'arrière de la Mairie. Le montant correspondant de : 28 736.40 € TTC sera inscrit au budget principal 2024.
- Acceptation dans le cadre du projet "Ecole Dehors", du remboursement par la Commune de Migron des frais d'installation d'une table pour les élèves, à proximité de la Fontaine de Font Sabot au titre de son appartenance au RPI de Groupe Scolaire des Borderies. Montant de 576.68 € Ttc.
- Adoption du budget de modernisation des 28 horloges gérant l'éclairage public de la Commune s'élevant à 7 434.36 €. La participation du SDEER sera à hauteur de 50 %.

Le solde de 3 717.18 € restant à charge de la Commune pourra faire l'objet d'un remboursement échelonné en cinq annuités, sans intérêt, ni frais, soit 743.42 €/an, de 2024 à 2028.

- Décision d'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées AB.161 & AB.769 afin d'y implanter l'extension de la maison de santé en prolongement du bâtiment actuel. Ces parcelles appartiennent à Sci La Chapelle. La transaction est fixée au prix de 30 €/m² pour une surface de 400 à 500 m², qui sera précisément déterminée ultérieurement à l'issue du plan de bornage.
- Acceptation du cout des travaux de réaménagement de la salle d'attente de la Maison de Santé actuelle pour un montant de 10256 _ TTC. Les deux bureaux provisoires Algéco, seront retirés courant janvier 2024 en prévision du démarrage du chantier de l'extension.

La salle d'attente sera donc réaménagée en bureau supplémentaire et une nouvelle réorganisation de la zone d'attente des patients sera effectuée.

- Approbation de principe de participer à une structure intercommunale de Police Municipale. Ce projet conduit par la commune d'Ecoveux,

Résumés des réunions de conseils municipaux

regrouperait plusieurs communes dont Burie afin de mutualiser les postes d'agents de police municipaux. Les missions de ces agents seraient :

- Police Administrative
 - Tranquillité publique et surveillance du bon ordre,
 - Sécurité routière (commodité des voies de passage),
 - Salubrité
- Police Spéciale
 - Gestion des Ordures Ménagères,
 - Occupation du domaine public, fourrières,
 - Gestion animaux errants, fourrière animale,
 - Ouvertures et fermetures des débits de boissons, bruit, voisinage, ivresse,
 - Publicités, enseignes, pêche, cueillette,
 - Périls ordinaires et imminents.

- Feuille de Logement (imprimé n° 1) 1.50 €
- Bulletin Individuel (imprimé n° 3) 1.30 €
- 2 demi-journées de formation (forfait) 60.00 €

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique, ponctuel à caractère discontinu, dont le nombre d'heures semble difficile à quantifier à l'avance, et la qualité du service rendu, Monsieur le Maire pourrait envisager l'attribution d'une indemnité forfaitaire nette à l'issue de la mission.

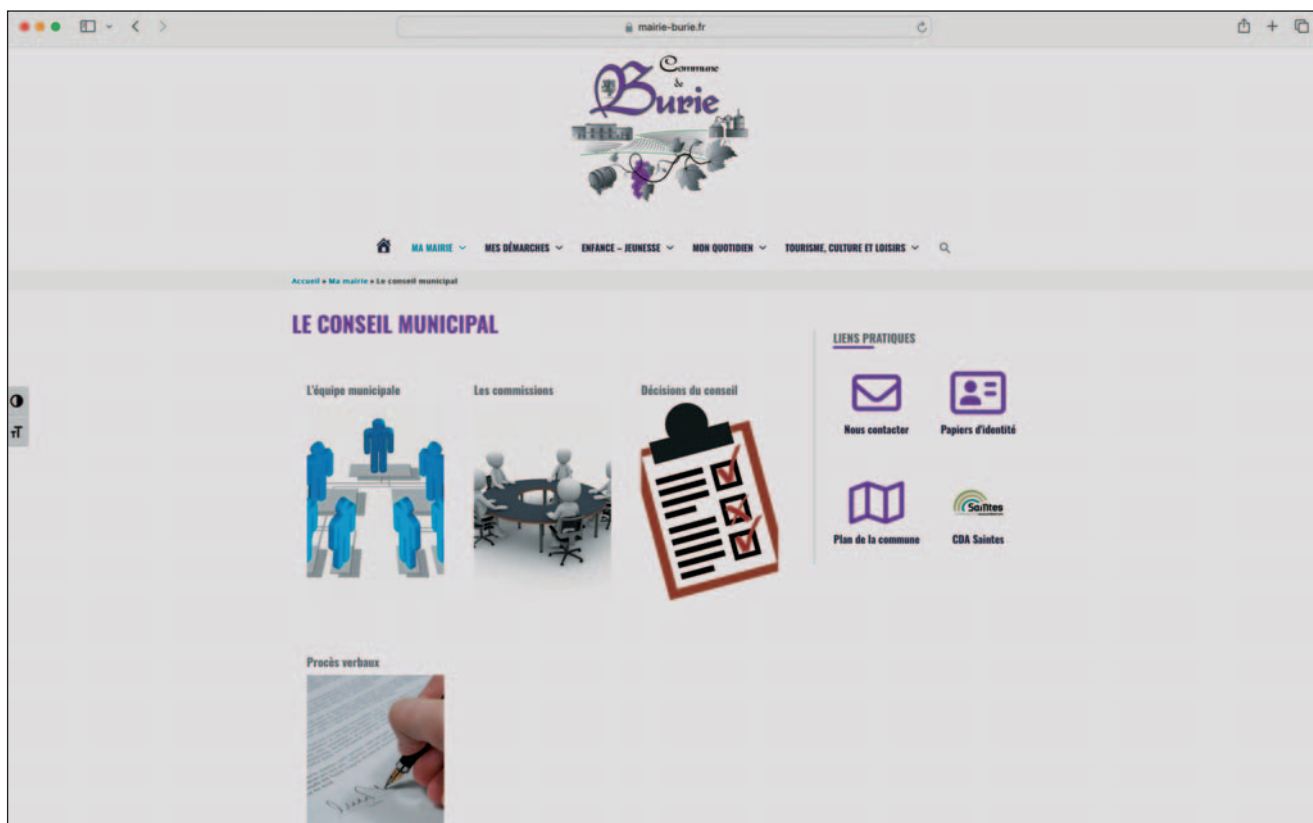
- Approbation du budget de réfection de la couverture du bâtiment de la Mairie. Les diverses réparations, qui ne cessent de se multiplier au cours de ces dernières années, finissent par ne plus suffire au maintien en bon état général de l'ensemble de la toiture. Un premier devis s'élève à 169 916.55 € TTC. D'autres devis seront demandés. Une enveloppe sera inscrite au budget principal 2024 et une subvention sera demandée au Fond de Revitalisation des Petites Communes du Conseil Départemental à hauteur de 35 000€.

Réunion du 6 décembre 2023

- Approbation de la rémunération des 3 agents recenseurs qui interviendront sur notre commune du 17 janvier au 18 février 2024, sur les bases suivantes :

Retrouver l'intégralité des procès verbaux des conseils municipaux sur le site de la mairie

www.mairie-burie.fr - Rubriques : "Ma mairie" ; puis "Conseil Municipal" et "Procès verbaux"



O s'rait b' deumajhe qu'o s' parde !

Souvenirs, souvenirs, des fêtes d'antan à Burie de Nadia André née Chalifour

Voici le mot que nous avons reçu de Nadia après la fête des vendanges :

O m' rappelle des souv'nirs thielle fête.

Jh'etis secretaire dau Comité des fêtes et jh'envouyé des courriers aux groupes folkloriques de différentes régions d'France.

O fallait zeu teurvé in' hébergement che l'habitant.

Odette Commandon fasait partie dau jhury.

Les drôles de Burie étiant costumé et défilant dans les rues.

Et l'sère o y avait l'paillou anvec in orquesse.O l'été tnine sacrée organisation.

Bon, jh'aspère que vous allez beun.

Bon amicalement

Nadia



Numéros utiles

MAISON DE SANTE DES BORDERIES



Médecins :

Tél. 05 46 94 90 36

- Mme Marie-Thérèse HEBERT
- Mme Audrey GARCONNET
- M. Gilles CAVARO
- M. Didier PONT

Médecins de nuit, week-end et fériés :

05 46 27 55 20

Infirmières libérales :

Tél. 05 46 94 92 71 ou 06 43 22 55 24

- Mme Estelle DEPREZ
- Mme Caroline HOUANT
- Mme Delphine RODRIGUEZ

Infirmière de Pratique Avancée :

- Mme Karine CONGE-BROCHARD - Tél. 06 74 88 03 88

Infirmière ASALEE :

- Mme Gwenaëlle SAVRE - Tél. 06 69 50 50 60

Orthophonistes :

- Mme Fabienne PACHOT - Tél. 05 46 90 61 55

Dietéticienne :

- Mme Maeva ROUSSEL - Tél. 07 66 83 25 41

Psychologue clinicienne :

- Mme Kaada YASRA - Tél. 07 81 25 48 24

Kinésithérapeutes :

- Mme Virginie DAIGRE
- M. Cédric LEVRAT

5 rue les Vignes du Perdinat - 17770 BURIE

Tél. 05 46 94 92 08

Cabinet Ostéopathe :

M. Romain GRILLET - Tél. 06 43 13 15 79

2bis place de la Poste - 17770 BURIE

Pharmacie GRENIER :

52 avenue de la République - 17770 BURIE

Tél. 05 46 94 90 08

Pharmacie de garde : 32 37

Notaire :

- M^e Maître Claire LEONARD
- 6, Rue Saint Léger - 17770 BURIE
Tél. 05 46 94 90 54

Taxi des Borderies :

Mr Nicolas VIOLIN

42, route des abatis - 17770 BURIE

Tél. 06 63 37 18 07 - email : taxidesborderies@gmail.com

SAMU (urgences médicales) : 15

SOS médecins : 3624

Centre anti-poison de Bordeaux : 05 56 96 40 80

Appel d'urgence européen

(centre de secours le plus proche du lieu d'appel) : 112

Pompiers (urgences graves) : 18

CIS Pompiers Burie-Migron :

18 rue de la République - 17770 MIGRON

Téléphone : 06 70 21 61 53

Gendarmerie (Appels d'urgences) : 17

Gendarmerie de Burie-Matha :

23 boulevard des Écoliers - 17770 BURIE

Téléphone : 05 46 58 50 17

Croix rouge : 0 800 858 858

Ecoute cancer : 0 810 810 821

Planning familial : 0800 115 115

Allo Enfance Maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119

SAMU Social - Secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115

Violence Conjugale : 3919

SOS Femme Battue : 01 30 63 82 50

Alcooliques anonymes : 01 43 25 75 00

Ecoute alcool : 0811 91 30 30

Solitude écoute : 0892 69 08 80

SPA de Saintes

Adresse : le Bois Ruleau - 17100 SAINTES

Téléphone : 05 46 93 47 65